



Refus de donner ses empreintes

Par **Nannnou**, le **17/04/2019** à **21:30**

Bonjour, j'ai été convoquée au commissariat en audition libre pour non présentation d'enfant, ce qui est faux puisque le père ne respecte pas son droit de visite et ne vient jamais chercher ses enfants. A la fin de l'audition, on m'a demandé de prélever mes empreintes et de me prendre en photo. C'est très étrange comme pratique sur une personne présumée innocente. J'ai donc refusé et justifié mon refus. Est ce vraiment légal? Merci pour votre réponse.